

Réunion du conseil municipal

Procès-verbal

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf août, le Conseil Municipal de la Commune de CHEZY s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. FAIVRE DUBOZ Xavier, Maire, à la salle du conseil de Chézy en suite de la convocation faite le vingt-cinq août deux mil vingt-cinq en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers : en exercice : 11

Conseillers présents : Xavier FAIVRE-DUBOZ - Jean-Marc DERRE - Arnaud LESAGE - Patrick SANTIANA - Laure SOULIER - Amandine PEJOUX - Julie BUSSET - Nadège MARONNAT.

Conseillers ayant donnés pouvoir : Marie-Françoise METENIER ayant donné pouvoir à Patrick SANTIANA - Pierre CHASSIN ayant donné pouvoir à Xavier FAIVRE-DUBOZ.

Conseillers absents excusés : Michaël RUFFIER.

Nombre de conseillers votants : 10

Secrétaire de séance : Julie BUSSET

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 juin 2025
- 2) Délibération : Rénovation du logement de l'Auberge Ozon, de la façade « La Forge » dans le programme RVCB, demande d'accord définitif.

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h30 et procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut débuter.

M. Le Maire demande l'ajout d'une délibération, les membres du conseil municipal accepte à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 27 juin 2025.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal du conseil municipal en date du 27 juin 2025.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés.**

N° de la délibération : 03.076.2025/26

Objet : Plan de rénovation du logement de l'Auberge Ozon, de la façade « La Forge » dans le programme RCVCB « Plan de financement pour dossier de subventions » demande d'accord définitif.

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal l'action prévue en 2025 au Contrat « reconquête centre-ville centre-bourg »

Considérant la nécessité de rénover le logement au-dessus de l'auberge Ozon, de créer un plafond coupe-feu entre l'auberge et le logement, de nettoyer et repeindre la façade coté RD des logements « La Forge »

Considérant le programme « Reconquête centre-ville centre-bourg »

Considérant le dispositif du Conseil Départemental,

Considérant l'accord de principe en date du 26 juin 2025,

Considérant l'obligation de déposer un dossier pour obtenir l'accord définitif,

Le montant définitif de cette action, s'élève à 102 378,73 € HT.

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

Etat (Detr)	7 645,52 € (7,47 %)
Département	58 726,00 € (57 %)
Moulins Communauté	15 531,46 € (15,17 %)
Autofinancement	20 475,75 € (20 %)
TOTAL HT	102 378,73 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, sur proposition de M. Le Maire décide :

D'adopter l'inscription de cette action pour un montant HT de 102 378,73 €

D'approuver le plan de financement définitif tel qu'indiqué ci-dessus,

D'autoriser M. Le Maire :

à solliciter la demande d'accord définitive auprès de Conseil Départemental relative au financement de ce projet,

à effectuer toutes les démarches et signer tout document en ce sens,

D'inscrire la dépense correspondante au budget primitif de l'année 2025.

N° de la délibération : 03.076.2025/27

Objet : Mise en place du prélèvement automatique pour le paiement des loyers communaux.

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de la sollicitation de certains locataires des logements communaux pour le paiement de leur loyer par prélèvement automatique.

Il précise que sa mise en place requière une délibération ainsi que la signature d'un contrat de prélèvement automatique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE le prélèvement automatique pour le paiement des loyers des logements communaux à compter du 1er octobre 2025,
- PRECISE que l'option pour le prélèvement automatique est une faculté ouverte à l'usager et ne peut lui être imposé,
- CHARGE M. le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses :

- Recensement de la population : Le recensement de la population de Chézy aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026. L'agent recenseur sera Charline MARONNAT et l'agent coordinateur sera Marie GENEIX.
L'élu en charge du suivi du recensement est Jean-Marc DERRÉ.
- Adressage : La Poste propose une part d'accompagnement. L'objectif est de positionner tous les points d'habitation correctement dans les bases de données avec une numérotation et un nom de voirie afin de sécuriser les interventions de secours et les livraisons. M. Le Maire demande l'avis des membres du conseil pour valider l'action adressage et l'accompagnement par La Poste. Les membres du conseil acceptent à l'unanimité de valider la proposition, l'adressage sera donc réalisé à compter de début 2026.

- Point personnel : Marie GENEIX est nommé au grade de rédacteur (catégorie B) suite à une promotion interne.
Le contrat de Marie PUYLAURENT est renouvelé pour 8 mois soit jusqu'au 30 avril 2026 pour 8h hebdomadaire.
Delphine MEIGNIN est en arrêt de travail depuis le 19 août 2025. Pour faire face aux besoins d'entretien, la commune fait intervenir M. Kévin BONNET, auto entrepreneur pour les espaces verts.
- Logement : La démolition de l'étage est faite. Lundi 1^{er} septembre, la démolition du plafond de la salle commencera.
La commission travaux se réunira le 5 septembre 2025 à 10h30 et le 19 septembre 2025 à 10h.
- Travaux de voirie : Les différents travaux de voirie sont terminés et se sont passés dans de bonnes conditions.
- SIVOM : Un point est fait sur les nouvelles taxes appliquées. M. SANTIANA fait un compte rendu sur la dernière réunion du SIVOM, en effet les taxes redevance lutte pollution (0.23€ HT le m3) et redevance modernisation des réseaux de collecte (0.16 HT le m3) sont supprimées et remplacées par les taxes redevance consommation eau potable (0,33 HT le m3) et redevance pour la performance des réseaux d'eau potable (0.02 € le m3).
- Réunion communication : vendredi 3 octobre à 20h30 avec pour objectif de revoir le site internet et la préparation du prochain bulletin.
- Cve : Pose de la première pierre de la construction du méthaniseur, sur le site du Sictom, le 11 septembre 2025 à 14h, tous les membres du conseil sont invités.
- Point fibre : Une période de demande d'accès à la fibre de la part des habitants de la zone des Petits Malnot, les Grand Malnot et les Gardes vient de se terminer.
La demande d'accès de la part de 50% des habitants de ces zones ont permis de débloquer une étude de faisabilité, par Orange, des travaux nécessaires à leur raccordement. Cette étude sera menée sur septembre octobre 2025. Mme Maronnat indique que des agents Orange sont déjà passé courant août.
- Adresse mail de la mairie : L'adresse mail de la mairie va changer, la nouvelle sera mairie@chezy-allier.fr
Une communication sera faite dès que ce changement sera effectif.
La commune renouvelle l'informatique pour le secrétariat, et sécurise les données avec une sauvegarde automatique externalisée et un anti-virus performant.
- Divers :
 - Réunion d'information Label village fleuris mardi 16 septembre 2025 à 14h30 à Saint Pourçain sur Besbre. M. Jean-Marc DERRÉ sera présent.

- Corzéam : La commune a été contacté par l'association Corzéam, association qui souhaite développer le bien-être en milieu rural, pour organiser un marché de Noël à Chézy. M. Le Maire demande aux membres du conseil la validation de cette animation « Marché de Noël » sur le thème du bien-être en partenariat avec Octobre rose et le Comité des fêtes. Une buvette sera tenue par le Comité des fêtes, les recettes seront partagées entre le Comité des fêtes et Octobre rose. Les membres du conseil valident ce projet à l'unanimité et acceptent de mettre à disposition gratuitement la salle des fêtes. Ce marché de Noël aura lieu le dimanche 21 décembre 2025 de 9h à 18h.
- Terrain multisport : Les buts côtés rivière vont être clos afin d'éviter la sortie du ballon de ce côté et ainsi sécuriser les utilisateurs.
- Terrain de pétanque : Une demande est faite pour allonger la durée de l'éclairage les samedi et dimanche en juillet et août afin de profiter des terrains plus longtemps. Cette demande est prise en compte et sa faisabilité sera examiné d'ici le premier trimestre 2026.
- Dates des élections municipales : 15 et 22 mars 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

M. Le Maire,
Xavier FAIVRE-DUBOZ



Secrétaire de séance
Julie BUSSET




